

Des chantiers suspendus, une filière forestière menacée

Les représentants des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) dénoncent une situation administrative ubuesque, sans précédent, autour de l'application de l'article 411-1 du code de l'environnement. Des chantiers forestiers sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et l'approvisionnement en bois menacé.

Paris, le 6 avril 2023 - « En tant que représentants des ETF, nous appelons à la mobilisation contre l'interprétation par l'Office Français de la Biodiversité de l'article 411-1 du code de l'environnement sur la protection des habitats et des espèces qui est à l'origine, depuis jeudi dernier, de la suspension de chantiers forestiers et qui réduit l'approvisionnement en bois » déclare Robert Dieudonné, président de la commission forêt à la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT).

Des chantiers forestiers sont en effet suspendus depuis jeudi dernier par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, un des plus importants gestionnaires forestiers français privés, ou menacés de l'être à la suite de premières sanctions. Si l'article 411-1 du code de l'environnement sanctionne depuis 1992 et 2009 la destruction volontaire des habitats et des espèces, la lecture de l'Office Français de la Biodiversité voit un danger pour la biodiversité dans tout chantier en forêt.

Les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) sont les experts responsables de 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et de 80 % des travaux d'exploitation en France, pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office National des Forêts et de communes.

Près de 200 000 chantiers de sylviculture, d'entretien et de récolte sont ouverts chaque année dans les massifs forestiers de l'Hexagone pour planter, entretenir et sortir des bois. C'est considérable et indispensable pour maintenir les activités économiques de valorisation du bois et assurer le renouvellement forestier (transport, plantations...). De même, ces travaux contribuent à la protection contre les incendies (entretien, débroussaillage) et sont une urgence pour atténuer le changement climatique. Les acteurs de la filière forêt bois, et plus particulièrement les ETF, sont des garants de la gestion durable des forêts.

Robert Dieudonné conclut : « Nous appelons les ETF à se mobiliser pour sortir d'une situation administrative incompréhensible dont elles sont les victimes directes, ainsi que la filière forêt bois. Nous appelons également les propriétaires forestiers, l'Office National des Forêts, les exploitants, les experts et les gestionnaires forestiers, ainsi que les entreprises de transformation, à exprimer leur solidarité avec les ETF et à défendre l'amont de la filière forêt bois ».

Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature

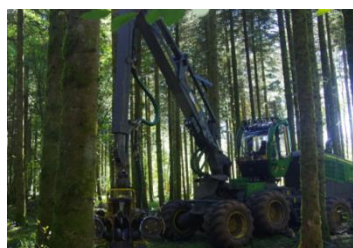
Fadela Benabadi - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadi@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com



À propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 000 entreprises de travaux emploient 124 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).



Photos à télécharger (Crédit FNEDT) : <https://we.tl/t-xliXspq7GQ>